

Module de Formation

La responsabilité du Constructeur et du Promoteur immobilier

Paris – le mercredi 19 octobre 2016

OBJECTIFS :

- Analyser la responsabilité du constructeur et du promoteur immobilier au regard du droit et des garanties délivrées

PUBLIC :

- Dirigeants Promoteurs et constructeurs de maisons individuelles qui souhaitent être bien informés de leurs responsabilités
- Juristes
- Directions commerciales / Travaux

DATES ET HORAIRES :

Le mercredi 19 octobre 2016 de 09h30 à 17h30

Durée de formation : 7 heures

LIEU DE LA FORMATION :

Institut des Constructeurs et des Promoteurs

33 rue Galilée 75016 Paris

INTERVENANT :

Maître Alexia ROBBES est *Avocat Local Partner* au prestigieux cabinet Backer & McKenzie.

Maître Alexia ROBBES est une spécialiste du droit immobilier et de la construction. Elle intervient auprès des promoteurs immobiliers et constructeurs lorsque ces derniers ont besoin d'un conseil pour résoudre des problématiques juridiques dans les domaines de l'immobilier et de la construction

Le numéro de prestataire de formation de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs est le : 11 75 54819 75

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

1. Prise de connaissance des stagiaires pour permettre d'adapter la formation en fonction du public
2. Intervention également orientée sur la participation des stagiaires, sous forme d'échanges et d'études de cas.

Un questionnaire de satisfaction et d'amélioration sera rempli par les participants.

La formation sera sanctionnée par une attestation de stage.

PROGRAMME

Plan de la formation :

Présentation du droit de la construction

- Loi Spinetta
- Récentes évolutions
- Responsabilité des constructeurs et principes de l'assurance-construction

Présentation des différentes garanties en fonction de la nature et de la date d'apparition du désordre :

- Responsabilités décennale et biennale
- Garantie de parfait achèvement
- Articulation garanties des constructeurs / responsabilité de droit commun
- Responsabilité des sous-traitants

Etude de cas

Constatation des désordres et évaluation de leur reprise

L'expertise judiciaire :

- Désignation de l'expert judiciaire
- Déroulement de l'expertise
- Force du rapport d'expertise
- Articulation avec l'expertise dommages-ouvrage

Les procédures judiciaires :

- Pièges procéduraux
- Déroulement de la procédure au fond
- Recours des constructeurs entre eux
- Voies de recours et exécution des décisions

Un déjeuner est prévu sur place.

FINANCEMENT :

Convention entre votre entreprise et l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs permettant une imputation au budget formation continue.

Coût de la formation :

Membre de l'Institut : 460€ H.T (552€ TTC) par participant

Non-membre de l'Institut : 560€ H.T (672€ TTC) par participant

Ce coût comprend la mise à disposition des intervenants, les frais de restauration et de réservation de salles.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU MODULE DE FORMATION :

- Le nombre de place étant limité à 10, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée ; à réception du bulletin d'inscription accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs.

- Moins de 10 jours avant le stage, toute annulation engendrera pour votre entreprise une participation de 50% du coût du stage.

- L'Institut des Constructeurs et des Promoteurs se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre de participants est insuffisant.

Merci de bien vouloir répondre au plus tard le vendredi 30 septembre 2016.

Contact: formation@institutcp.com

Bulletin d'inscription

Module de formation La responsabilité du Constructeur et du Promoteur immobilier

Le mercredi 19 octobre 2016

Entreprise :

N° de siret :

Adresse :

Tel :

Fax :

Email :

Nom du responsable de la formation au sein de l'entreprise :
.....

Personne(s) inscrite(s) à la formation :

1/ Nom :
Prénom :
Fonction :

2/ Nom :
Prénom :
Fonction :

3/ Nom :
Prénom :
Fonction :

➤ A retourner à ***l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs*** accompagné de votre règlement, de 552€ TTC (soit 460€ H.T) par participant si vous êtes membre de l'Institut et de 672€ TTC (soit 560€ HT) si vous n'êtes pas membre de l'Institut, **à l'ordre de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs**

Institut des Constructeurs et des Promoteurs - 33 rue Galilée 75016 Paris

Tel : 01.44.43.53.23 – Fax : 01.47.23.68.14 – Mail : formation@institutcp.com

N° de Siret : 81862792900016 Code APE : 7021Z

N° TVA intracommunautaire : FR 66 81862792